

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JANVIER 2018

Date de la convocation : 5/01/2018.

Date d'affichage : 5/01/2018.

L'an deux mil dix-huit, le vingt-quatre janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilles NOËL, Maire.

Présents : Mme Christiane BOCQUET, Première Adjointe, M. Thomas GUYOT-SIONNEST, Troisième Adjoint, Mme Anne-Marie BACHOLLET, Quatrième Adjointe, Mesdames Nathalie JOUANNEAU, Elisabeth LÉLU, Raymonde REGNIER et Messieurs Jean-François OCHAT, Michel PIGOURY.

Absents : Mesdames Florence BOSCARDIN, Florence HUBERT et Messieurs Fabrice BALLE, Anthony LEFORESTIER, Christophe MILLOT, Alain VERRIER.

ORDRE DU JOUR :

1 Nomination d'un secrétaire de séance.

2 Approbation du compte-rendu de la séance du 13 décembre 2017.

3 ADMINISTRATION GENERALE

- a) Adhésion au groupement de commandes – voirie 2018 : maîtrise d'œuvre et convention.
- b) SIAEP de la Bourgogne Nivernaise : désignations de délégués titulaires et suppléants.
- c) Communauté de Communes Haut Nivernais Val d'Yonne : répartition du conseil communautaire suite à l'intégration des 5 dernières communes au 1^{er} janvier 2018.
- d) Communauté de Communes Haut Nivernais Val d'Yonne : transfert de la compétence « communication électronique ».

4 QUESTIONS DIVERSES.

Monsieur le Maire a constaté que le quorum était réuni et a ouvert la séance.

Il propose que soit rajouté à l'ordre du jour la vente d'une parcelle au lotissement du châtelet, cadastrée ZD n° 89 (1 038 m²).

A l'unanimité, les membres approuvent le sujet rajouté à cette séance.

1 – APPROBATION SEANCE DU 13 décembre 2017

M^{me} Anne-Marie BACHOLLET a été nommée secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la dernière séance a été approuvé à l'unanimité.

2- ADMINISTRATION – GENERALE

- a) A l'unanimité, le conseil municipal approuve la convention constitutive du groupement de commande pour l'entretien de la voirie communale et la désignation de la collectivité de Trucy-l'Orgueilleux en qualité de coordonnateur. Des travaux de réfection de la voirie seront programmés en 2018 et concerneront la partie haute du chemin du Châtelet, rue du lotissement du Pré Baron, dans la partie haute de la rue vieux marché, autour des Grandes-Promenades, dans le hameau de Villaine (à partir du pont), la route de Chiry et la sortie de Chantemerle (en direction de Villiers-le-Sec).
Sont désignés comme représentants à la commission d'appels d'offres du groupement de commandes :
- M. Thomas GUYOT-SIONNEST, délégué titulaire.
 - M. Gilles NOËL, délégué suppléant.
- b) En application de l'article L. 5212-27 du code général des collectivités territoriales, à la suite d'une fusion de syndicats, le conseil municipal de chaque commune membre d'un syndicat doit désigner des délégués au sein du nouveau comité syndical. Précisément, en l'espèce, chaque commune doit désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants pour la représenter au sein du SIAEP de la Bourgogne nivernaise.

A l'unanimité, le conseil municipal vote et accepte les délégués suivants :

Titulaires

Monsieur OCHAT Jean-François – 16 rue du 8 mai 1945 58210 VARZY.
Monsieur ALEXANDRE Michel – 5 rue du 19 mars 1962 58210 VARZY.

Suppléants

Monsieur NOËL Gilles – 9 rue du 8 mai 1945 58210 VARZY.
Madame Nathalie JOUANNEAU – le battoir 58210 VARZY.

- c) Vu l'arrêté préfectoral n° 2017-P-1279 portant adhésion des communes de Coulanges-sur-Yonne, Crain, Festigny, Lucy-sur-Yonne et Pousseaux à la Communauté de Communes Haut Nivernais Val d'Yonne,

Vu l'article L.5211-6-1 du CGCT dans sa rédaction issue de la loi n° 2012-1561 du 31 décembre 2012 relative à la représentation communale dans les communautés de communes et d'agglomération,

Il convient de redéfinir le nombre de siège composant le conseil communautaire et chacune des 30 communes adhérentes est appelée à voter sur la composition du conseil communautaire du Haut Nivernais Val d'Yonne.

Monsieur le Maire présente les scénarii possibles (répartition de droit commun et répartition avec accord local).

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la répartition de droit commun comportant 49 sièges dont 4 sièges pour la commune de VARZY.

Il procède à l'élection des quatre délégués communautaires et proclame élus les conseillers suivants :

Nombre de votants : 09

Bulletins blancs ou nuls : 00

Suffrage exprimé : 09

CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Monsieur Gilles NOËL,
Madame Christiane BOCQUET,
Monsieur Thomas GUYOT-SIONNEST,
Monsieur Michel PIGOURY.

- d) Vu la délibération n°150-2017 du conseil communautaire du Haut Nivernais Val d'Yonne, réuni en séance le 14 novembre 2017, concernant la prise de la compétence « communications électroniques », Monsieur le Maire propose de délibérer afin d'accepter le transfert des communes vers la communauté de communes de la compétence « communications électroniques » et d'autoriser par conséquent la modification de ses statuts.

Le conseil municipal, à l'unanimité, EMET UN AVIS FAVORABLE au transfert de la compétence « communications électroniques » des communes vers la communauté de communes Haut Nivernais Val d'Yonne et AUTORISE la modification de ses statuts.

- e) A l'unanimité, le conseil municipal autorise la vente de la parcelle située au lotissement du Châtelet, cadastrée ZD n° 89, d'une superficie de 1 038 m² et moyennant le prix de 6,00 € le m². L'acte de cession sera passée en l'étude de Maître Valérie PLANÇON, Notaire à Varzy.

QUESTIONS DIVERSES

- ☞ La commune a bénéficié d'une restitution financière de la part du SIEEEN, d'un montant de 7 162,00 €, relative au dispositif des certificats d'économie d'énergie concernant les travaux de menuiseries, d'isolation à l'école primaire et du raccordement au réseau de chaleur de la Gendarmerie.

Cette somme sera réinvestie dans l'acquisition d'ampoules, à faible consommation, afin de remplacer le matériel actuel, trop énergivore, dans des bâtiments communaux.

- ☞ Un rucher communal verra très prochainement vie avec la signature en février 2018 d'une convention de partenariat entre la Mairie de Varzy et le Syndicat d'Apiculture Nivernais Morvan et avec une participation active de l'association varzycoise BEE API.

Quatre ruches seront installées sur le terrain mis à disposition par la commune dont une sera acquise avec son essaim par la ville.

Le Syndicat d'Apiculture Nivernais Morvan s'engage à la faire la promotion des stages apicoles, d'organiser des sessions (préparation des présentations et travaux pratiques au niveau du rucher).

- ☞ Une cérémonie des vœux du Maire au personnel a été organisée le 22 janvier dernier, en Mairie, où chaque agent s'est vu gratifié d'un colis composé de produits de terroir.
- ☞ L'offre de santé locale est à la fois à nouveau en péril avec le départ du Dr LERDON qui aura officié, à la grande satisfaction de la population un peu plus de quatre mois, et à la fois porteuse de positivisme. En effet, un jeune kinésithérapeute ouvre un cabinet dans les locaux de la Maison de Santé le 2 avril prochain et un relaxologue s'installe également dans ce bâtiment public début février 2018.

Les menaces de la fermeture de la ligne de nuit des urgences de nuit à l'hôpital de Clamecy, si elle se confirmait aggraverait grandement la sécurité individuelle des habitants, entreprises, écoles, EHPAD environnants. Les élus locaux, fort du soutien de la population, se mobilise contre l'Agence Régionale de Santé.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 21 h 15 mn.

Le Maire,

Gilles NOËL

Affichage : 1er/02/2018